



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
VAL D'OISE
(R.A.A)**

ARRETES DE LA PRESIDENTE

DU MOIS DE JUILLET 2021

N° 20

Publié le 22/07/2021

SOMMAIRE

CABINET DE LA PRESIDENTE

Arrêtés de délégation des élus

N° 21-58	donnant délégation de fonctions à M. Luc STREHAIANO, Vice-Président Délégué.....	1
N° 21-59	donnant délégation à M. Luc STREHAIANO, Vice-Président Délégué à la Commission permanente.....	2
N° 21-60	portant désignation de M. Luc STREHAIANO en qualité de Président du CASDIS du Val d'Oise	3
N° 21-61	donnant délégation à M. Philippe SUEUR, 1 ^{er} Vice-Président Délégué au Développement territorial et à l'Emploi.....	4
N° 21-62	donnant délégation à Mme Virginie TINLAND, 2 ^{ème} Vice-Présidente Déléguée à la Jeunesse et à l'Éducation	5
N° 21-63	donnant délégation à Mme Muriel SCOLAN, 3 ^{ème} Vice-Présidente Déléguée au Personnel et à l'Innovation – Secrétaire-Questeur.....	6
N° 21-64	donnant délégation à M. Philippe ROULEAU, 4 ^{ème} Vice-Président Délégué aux Transports et aux Mobilités douces.....	7
N° 21-65	donnant délégation à Mme Véronique PELISSIER, 5 ^{ème} Vice-Présidente Déléguée à l'Enfance et à la Famille.....	8
N° 21-66	donnant délégation à M. Yannick BOEDEC, 6 ^{ème} Vice-Président Délégué aux Finances et à l'Administration générale.....	9
N° 21-67	donnant délégation à Mme Isabelle RUSIN, 7 ^{ème} Vice-Présidente Déléguée à la Sécurité et à la Prévention Spécialisée.....	10
N° 21-68	donnant délégation à M. Gérard LAMBERT-MOTTE, 8 ^{ème} Vice-Président Délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement et à la Santé.....	11
N° 21-69	donnant délégation à Mme Céline VILLECOURT, 9 ^{ème} Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement et au Développement Durable.....	12
N° 21-70	donnant délégation à M. Pierre-Edouard EON, 10 ^{ème} Vice-Président Délégué à la Transformation numérique du territoire.....	13
N° 21-71	donnant délégation à Mme Laetitia BOISSEAU, 11 ^{ème} Vice-Présidente Déléguée à l'Autonomie.....	14
N° 21-72	donnant délégation à M. Anthony ARCIERO, Conseiller Départemental Délégué aux Routes et au Grand Paris.....	15
N° 21-73	donnant délégation à M. Julien BACHARD, Conseiller Départemental Délégué au Tourisme et aux Relations internationales et européennes.....	16
N° 21-74	donnant délégation à M. Xavier HAQUIN, Conseiller Départemental Délégué à l'Olympisme et au Paralympisme.....	17
N° 21-75	donnant délégation à Mme Patricia JOSE, Conseillère Départementale Déléguée à la Culture.....	18
N° 21-76	donnant délégation à Mme Aziza PHILIPPON, Conseillère Départementale Déléguée à la Vie étudiante et associative.....	19
N° 21-77	donnant délégation à M. Alexandre PUEYO, Conseiller Départemental Délégué au Développement durable.....	20
N° 21-78	donnant délégation à Mme Agnès RAFAITIN, Conseillère Départementale Déléguée à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres, au Foncier et au Comité d'œuvres Sociales.....	21
N° 21-79	donnant délégation à M. Patrice ROBIN, Conseiller Départemental Délégué à l'Aide aux communes et Intercommunalités.....	22

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction des Ressources Humaines

Arrêtés de délégation de signature

N° 21-24 à Mme Gaëlle BONNEFOND, Directeur des Transports.....	23
N° 21-25 à M. Jean-Michel LECOQ, Directeur de l'Enfance, de la Santé et de la Famille.....	26

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE

Direction de l'Offre Médico-Sociale

- **Secteur Enfance**

-Arrêté n°2021-289 Annule et remplace l'arrêté n° 2021-271 fixant le budget prévisionnel pour l'exercice 2021- Fraternité St Jean – Juventu situé à Labbeville.....	33
-Arrêté n°2021-290 portant création d'un centre parental par la Fondation La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance situé à Garges les Gonesse.....	35



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
AFFICHE LE

15 JUL. 2021

**ARRETE N° 21-58 DONNANT DELEGATION
DE FONCTIONS à M. Luc STREHAIANO
Vice-Président Délégué**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

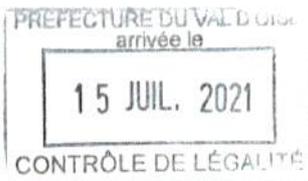
ARTICLE 1er : Délégation générale est donnée à M. Luc STREHAIANO, Vice-Président Délégué, en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du Conseil départemental, Mme Marie-Christine CAVECCHI.

ARTICLE 2 : M. Luc STREHAIANO tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 15 JUL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
AFFICHE LE

15 JUIL. 2021

**ARRETE N° 21-59 DONNANT DELEGATION
à M. Luc STREHAIANO
Vice-Président Délégué à la Commission permanente**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : M. Luc STREHAIANO, Vice-Président Délégué, est désigné pour présider la Commission permanente. Il reçoit, à cet effet, délégation pour signer les délibérations prises sur rapport de la Présidente du Conseil départemental, dans le cadre des compétences dévolues par le Conseil départemental à la Commission permanente.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc STREHAIANO, M. Philippe SUEUR, 1^{er} Vice-Président, est désigné pour présider la Commission permanente et exerce la délégation mentionnée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc STREHAIANO et de M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, 2^{ème} Vice-Présidente, est désignée pour présider la Commission permanente et exerce la délégation mentionnée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

15 JUIL. 2021

**ARRETE N° 21-60 Portant désignation de
M. Luc STREHAIANO en qualité de Président du CASDIS du Val d'Oise**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1424-27 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : M. Luc STREHAIANO est désigné Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021



Marie-Christine CAVECCHI



15 JUL. 2021

**ARRETE N° 21-61 DONNANT DELEGATION
A M. Philippe SUEUR
1^{er} Vice-Président Délégué au Développement territorial et à l'Emploi**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : M. Philippe SUEUR est chargé des questions relatives au Développement territorial et à l'Emploi.

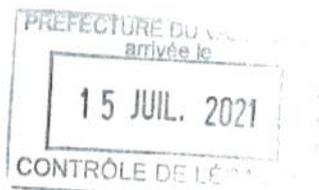
ARTICLE 2 : M. Philippe SUEUR fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Philippe SUEUR pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le **15 JUL. 2021**

Marie-Christine CAVECCHI



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
AFFICHE LE
15 JUL. 2021

**ARRETE N° 21-62 DONNANT DELEGATION
A Mme Virginie TINLAND
2^{ème} Vice-Présidente Déléguée à la Jeunesse et à l'Education**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Virginie TINLAND est chargée des questions relatives à la Jeunesse et à l'Education.

ARTICLE 2 : Mme Virginie TINLAND fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Mme Virginie TINLAND pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 15 JUL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI



**ARRETE N° 21-63 DONNANT DELEGATION
A Mme Muriel SCOLAN
3° Vice-Présidente Déléguée au Personnel et à l'Innovation - Secrétaire-Questeur**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Muriel SCOLAN est chargée, en qualité de Secrétaire-Questeur, des questions relatives au fonctionnement du Conseil départemental et de la Commission permanente, ainsi qu'aux relations avec les élus.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel SCOLAN, délégation est donnée à Mme Véronique PELISSIER, 5^{ème} Vice-Présidente.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel SCOLAN et de Mme Véronique PELISSIER, délégation est donnée à M. Morgan TOUBOUL, Conseiller Départemental.

ARTICLE 4 : Mme Muriel SCOLAN est chargée des questions relatives aux Ressources Humaines et à l'Innovation.

ARTICLE 5 : Mme Muriel SCOLAN fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de ces délégations.

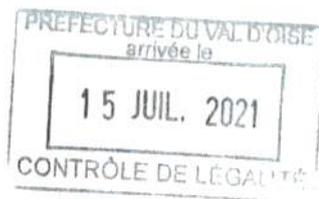
ARTICLE 6 : Délégation est donnée à Mme Muriel SCOLAN pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI



15 JUL. 2021

ARRETE N° 21-64 DONNANT DELEGATION
A M. Philippe ROULEAU
4^{ème} Vice-Président Délégué aux Transports et aux Mobilités douces

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Philippe ROULEAU est chargé des questions relatives aux Transports et aux Mobilités douces.

ARTICLE 2 : M. Philippe ROULEAU fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Philippe ROULEAU pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

**ARRETE N° 21-65 DONNANT DELEGATION
A Mme Véronique PELISSIER
5^{ème} Vice-Présidente Déléguée à l'Enfance et à la Famille**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Véronique PELISSIER est chargée des questions relatives à l'Enfance et à la Famille.

ARTICLE 2 : Mme Véronique PELISSIER fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Mme Véronique PELISSIER pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUL. 2021



Marie-Christine CAVECCHI



15 JUL. 2021

**ARRETE N° 21-66 DONNANT DELEGATION
A M. Yannick BOEDEC
6^{ème} Vice-Président Délégué aux Finances et à l'Administration générale**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Yannick BOEDEC est chargé des questions relatives aux Finances et à l'Administration générale.

ARTICLE 2 : M. Yannick BOEDEC fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Yannick BOEDEC pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 15 JUL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

15 JUL. 2021

**ARRETE N° 21-67 DONNANT DELEGATION
A Mme Isabelle RUSIN
7^{ème} Vice-Présidente Déléguée à la Sécurité et à la Prévention Spécialisée**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Isabelle RUSIN est chargée des questions relatives à la Sécurité et à la Prévention spécialisée.

ARTICLE 2 : Mme Isabelle RUSIN fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Mme Isabelle RUSIN pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le **15 JUL. 2021**



Marie-Christine CAVECCHI

ARRETE N° 21-68 DONNANT DELEGATION

A M. Gérard LAMBERT-MOTTE

8^{ème} Vice-Président Délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement et à la Santé

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Gérard LAMBERT-MOTTE est chargé des questions relatives à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement et à la Santé.

ARTICLE 2 : M. Gérard LAMBERT-MOTTE fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Gérard LAMBERT-MOTTE pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021



Marie-Christine CAVECCHI

**ARRETE N° 21-69 DONNANT DELEGATION
A Mme Céline VILLECOURT
9^{ème} Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement et au Développement durable**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Mme Céline VILLECOURT est chargée des questions relatives à l'Environnement et au Développement durable.

ARTICLE 2 : Mme Céline VILLECOURT fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Mme Céline VILLECOURT pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUL. 2021



Marie-Christine CAVECCHI



15 JUIL. 2021

**ARRETE N° 21-70 DONNANT DELEGATION
A M. Pierre-Edouard EON
10^{ème} Vice-Président Délégué à la Transformation numérique du territoire**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Pierre-Edouard EON est chargé des questions relatives à la Transformation numérique du territoire.

ARTICLE 2 : M. Pierre-Edouard EON fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Pierre-Edouard EON pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 15 JUIL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

**ARRETE N° 21-71 DONNANT DELEGATION
A Mme Laetitia BOISSEAU
11^{ème} Vice-Présidente Déléguée à l'Autonomie**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Laetitia BOISSEAU est chargée des questions relatives à l'Autonomie.

ARTICLE 2 : Mme Laetitia BOISSEAU fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de ces délégations.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Mme Laetitia BOISSEAU pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

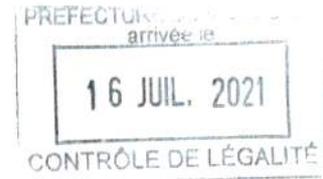
Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUL. 2021



Marie-Christine CAVECCHI

16 JUIL. 2021



**ARRETE N° 21-72 DONNANT DELEGATION
à M. Anthony ARCIERO
Conseiller Départemental Délégué aux Routes et au Grand Paris**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Anthony ARCIERO est chargé des questions relatives aux Routes et au Grand Paris.

ARTICLE 2 : M. Anthony ARCIERO fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Anthony ARCIERO pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

16 JUIL. 2021



ARRETE N° 21-73 DONNANT DELEGATION

à **M. Julien BACHARD**

Conseiller Départemental Délégué au Tourisme et aux Relations internationales et européennes

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Julien BACHARD est chargé des questions relatives au Tourisme et aux Relations internationales et européennes.

ARTICLE 2 : M. Julien BACHARD fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Julien BACHARD pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

16 JUIL. 2021



**ARRETE N° 21-74 DONNANT DELEGATION
à M. Xavier HAQUIN
Conseiller Départemental Délégué à l'Olympisme et au Paralympisme**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : M. Xavier HAQUIN est chargé des questions relatives à l'Olympisme et au Paralympisme.

ARTICLE 2 : M. Xavier HAQUIN fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Xavier HAQUIN pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

16 JUIL. 2021



ARRETE N° 21-75 DONNANT DELEGATION
à Mme Patricia JOSE
Conseillère Départementale Déléguée à la Culture

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Patricia JOSE est chargée des questions relatives à la Culture.

ARTICLE 2 : Mme Patricia JOSE fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de cette délégation.

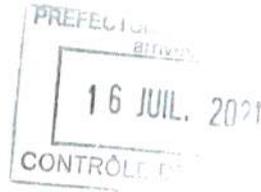
ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Mme Patricia JOSE pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
AFFICHE LE

16 JUIL. 2021

**ARRETE N° 21-76 DONNANT DELEGATION
à Mme Aziza PHILIPPON
Conseillère Départementale Déléguée à la Vie étudiante et associative**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Aziza PHILIPPON est chargée des questions relatives à la Vie étudiante et associative.

ARTICLE 2 : Mme Aziza PHILIPPON fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Mme Aziza PHILIPPON pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

**ARRETE N° 21-77 DONNANT DELEGATION
à M. Alexandre PUEYO
Conseiller Départemental Délégué au Développement durable**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Alexandre PUEYO est chargé des questions relatives au Développement durable.

ARTICLE 2 : M. Alexandre PUEYO fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Alexandre PUEYO pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUL. 2021



Marie-Christine CAVECCHI

16 JUIL. 2021

ARRETE N° 21-78 DONNANT DELEGATION

à Mme Agnès RAFAITIN

Conseillère Départementale Déléguée à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres, au Foncier et au Comité d'Œuvres Sociales.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Agnès RAFAITIN est déléguée à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès RAFAITIN, la Commission d'Appel d'Offres sera présidée par Mme Véronique PELISSIER, 5^{ème} Vice-Présidente.

ARTICLE 3 : Mme Agnès RAFAITIN est chargée des questions relatives au Foncier.

ARTICLE 4 : Mme Agnès RAFAITIN est chargée des questions relatives au Comité d'Œuvres Sociales.

ARTICLE 5 : Mme Agnès RAFAITIN fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Elle tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'elle exerce dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Délégation est donnée à Mme Agnès RAFAITIN pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.



Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUIL. 2021

Marie-Christine CAVECCHI

16 JUL. 2021

**ARRETE N° 21-79 DONNANT DELEGATION
à M. Patrice ROBIN
Conseiller Départemental Délégué à l'Aide aux communes et Intercommunalités**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Patrice ROBIN est chargé des questions relatives à l'Aide aux communes et Intercommunalités.

ARTICLE 2 : M. Patrice ROBIN fait appel pour exercer ses attributions à la Direction générale des services. Il tient régulièrement informée la Présidente du Conseil départemental des activités qu'il exerce dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Patrice ROBIN pour signer tous documents, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente, dans les matières et conditions mentionnées aux articles qui précèdent.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

15 JUL. 2021

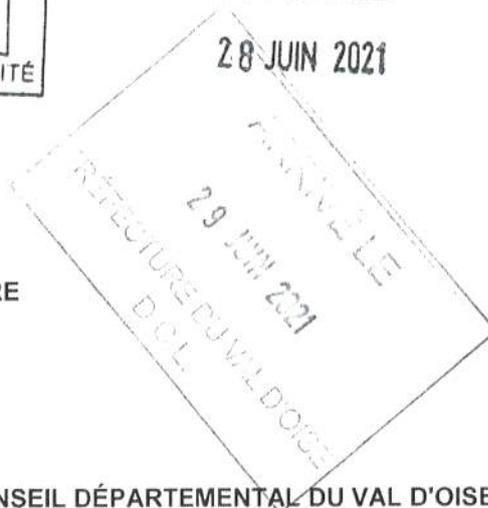

Marie-Christine CAVECCHI





DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
AFFICHE LE

28 JUN 2021



**ARRÊTÉ DRH n°21-24
DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À Mme Gaëlle BONNEFOND,
DIRECTEUR DES TRANSPORTS**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 octobre 2017 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Mme Marie-Christine CAVECCHI,

Vu l'arrêté portant organisation des services du Département en vigueur et intégrant les modifications dont il pourra faire l'objet,

Vu l'arrêté n° 21-23 en date du 10 mai 2021 donnant délégation de signature à M. Jacques SAVARIA, Directeur Général des Services par intérim du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2-52 du 25 mai 2012 décidant la création du poste de Directeur des Transports,

Sur proposition du Directeur Général des Services par intérim du Département,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Délégation est accordée à Mme Gaëlle BONNEFOND, Directrice des Transports, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Elodie BOEHM, adjointe à la Directrice des Transports, pour signer les accusés de réception, demandes de renseignements ou d'avis, réponses et notifications, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ou documents administratifs dont la signature ou le visa ne comporte pas l'exercice du pouvoir réglementaire ainsi que les expéditions et certifications conformes des décisions du Conseil départemental dans le cadre des attributions dévolues à la direction des transports telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services en vigueur.

ARTICLE 2 – Délégation est accordée à Mme Gaëlle BONNEFOND, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Elodie BOEHM, pour certifier le caractère exécutoire des actes pris par les autorités départementales à l'exclusion des délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente, dans le cadre des attributions dévolues à la Direction des Transports.

ARTICLE 3 – Pôle Aides aux usagers

Les délégations figurant dans l'article 1 sont également exercées par M. Papa Samba GUEYE, Chef du pôle.

ARTICLE 4 – En matière de marchés publics :

S'agissant de la procédure de passation des marchés :

Délégation est accordée dans la limite de leurs attributions à Mme Gaëlle BONNEFOND, Directrice, et en cas d'absence ou d'empêchement à Elodie BOEHM, adjointe à la Directrice, afin de signer tout document ou tout acte relatif à la mise en œuvre des mesures de publicité et de mise en concurrence des marchés relevant de la direction d'un montant inférieur à 40 000€ HT (exception faite de la signature des marchés).

Au-delà du seuil de 40 000€ HT, les actes de passation, de mise en concurrence et les actes relevant du Pouvoir Adjudicateur, sont pris en charge par la direction de l'Achat Public et des Ressources (DAPR) conformément à l'arrêté de délégation de signature en vigueur pour cette direction.

S'agissant de la signature des marchés ou de leurs avenants :

Délégation est accordée, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des seuils ci-après, aux personnes ci-dessous désignées :

Seuils en euros HT	peut signer les marchés ou les avenants	vise la certification du service fait
< 40 000 € HT	Gaëlle BONNEFOND	Gaëlle BONNEFOND, Elodie BOEHM
40 000 € HT < < 90 000 € HT	Jean-Claude POUTOUX	Gaëlle BONNEFOND, Elodie BOEHM
90 000 € HT < < 214 000 € HT	Jacques SAVARIA	Gaëlle BONNEFOND, Elodie BOEHM
+ 214 000 € HT	Le Représentant du pouvoir adjudicateur	Gaëlle BONNEFOND, Elodie BOEHM

Le seuil de 214 000 € HT résulte d'une disposition réglementaire ayant vocation à être réactualisée périodiquement. Il est donc entendu que ledit seuil sera automatiquement mis à jour dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires.

S'agissant de l'exécution des marchés :

Délégation est donnée afin de signer tout document ou tout acte relatif à l'exécution de tous les marchés relevant des attributions de la direction dans la limite des seuils ci-après et dès lors que ledit acte ou document ne modifie aucune clause du marché auquel il se rapporte.

SEUILS en euros HT	PERSONNES DELEGATAIRES POUR LES ACTES D'EXECUTION DES MARCHES
< 40 000 € HT	Gaëlle BONNEFOND, Elodie BOEHM, Papa Samba GUEYE
40 000 € HT < < 90 000 € HT	Gaëlle BONNEFOND, Elodie BOEHM, Papa Samba GUEYE
90 000 € HT < < 214 000 € HT	Gaëlle BONNEFOND, Elodie BOEHM, Papa Samba GUEYE
+ 214 000 € HT	Gaëlle BONNEFOND, Elodie BOEHM, Papa Samba GUEYE

ARTICLE 5 – L'arrêté n° 21-14 du 04 mars 2021 est abrogé.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services par intérim du Département, le Directeur Général Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire, le Directeur des Transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Cergy-Pontoise, le 25 JUIN 2021



Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental

28 JUN 2021



**ARRÊTÉ DRH n° 21-25
DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
A M. Jean-Michel LECOQ,
DIRECTEUR DE L'ENFANCE, DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 octobre 2017 confiant la présidence de l'Assemblée départementale à Mme Marie-Christine CAVECCHI,

Vu l'arrêté portant organisation des services du Département en vigueur ;

Vu l'arrêté n° 21-23 en date du 10 mai 2021 donnant délégation de signature à M. Jacques SAVARIA, Directeur Général des Services par intérim du Département ,

Sur proposition du Directeur général des services par intérim du Département,

ARRÊTE

ARTICLE 1er – Restent réservés à la signature de la Présidente du Conseil départemental :

- les conventions passées entre le Département et les communes mentionnées à l'article L 121-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).
- les conventions pluriannuelles et des schémas départementaux visés aux articles L 312-5 et L 312-6 du CASF.
- les autorisations de création, transformation et extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux visées à l'article L 313-3 du CASF ; autorisations prises au titre de l'article L 313-1 du même code.
- les arrêtés, décisions et conventions résultant des délibérations du Conseil départemental et plus généralement toutes circulaires et correspondances concernant les orientations générales de la politique sanitaire et sociale définie par le Conseil départemental ou sa Commission Permanente.

Entre dans la compétence du Directeur général adjoint chargé de la solidarité la signature des arrêtés relatifs à la tarification des établissements et services tels que visés aux articles L 314-1 et 2 du CASF sans préjudice de sa délégation de signature portant sur les directions placées sous sa responsabilité. Il est expressément prévu que la signature des courriers de notification des arrêtés restera de la compétence de la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 2 – Délégation est donnée, pour toutes les affaires concernant la Direction générale adjointe chargée de la solidarité, à Monsieur Jean-Michel LECOQ, Directeur de l'enfance, de la santé et de la famille et à Madame Florine COLOMBET, Directrice adjointe de l'enfance, de la santé et de la famille, pour signer les actes entrant dans la compétence du Conseil départemental en matière sanitaire et sociale qui relèvent des attributions de la Direction de l'enfance, de la santé et de la famille y compris l'ordonnancement des dépenses (engagement, liquidation, mandatement) et l'émission des titres de recettes, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 1, et à viser la certification du service fait concernant l'activité de la Direction générale adjointe.

ARTICLE 3 – Délégation est accordée à Monsieur Jean-Michel LECOQ, Directeur de l'enfance, de la santé et de la famille, à Madame Florine COLOMBET, Directrice adjointe de l'enfance, de la santé et de la famille et à Madame Géraldine VINCKE, chef de service départemental d'accueil en famille pour la gestion des assistants familiaux (contrats de travail, licenciements, formations), ainsi que, à l'exception des licenciements, à l'adjointe du chef de service départemental d'accueil en famille, Madame Anne de ROCKER.

ARTICLE 4 – Délégation est accordée à Monsieur Laurent SCHLERET Directeur général adjoint chargé de la solidarité, à Monsieur Jean-Michel LECOQ, Directeur de l'enfance, de la santé et de la famille, à Madame Florine COLOMBET, Directrice adjointe de l'enfance, de la santé et de la famille pour signer les décisions individuelles liées à la gestion administrative des agents de la Maison départementale de l'enfance, ainsi que les conventions avec les organismes de formation dont ils dépendent, à l'exception des décisions relevant du pouvoir disciplinaire et des licenciements.

ARTICLE 5 – Délégation est accordée pour signer les décisions individuelles liées à la gestion administrative des agents de la Maison départementale de l'enfance :

5-1- à Madame Karine POUPEE chef du service départemental de l'aide sociale à l'enfance pour signer les décisions individuelles liées à la gestion administrative des agents de la Maison départementale de l'enfance, à l'exception de la situation des chefs de service, des tableaux d'avancement de grade, des listes d'aptitude, des décisions relevant du pouvoir disciplinaire et des licenciements.

5-2- à Madame Anne-Catherine ENGELHARD, Madame Véronique METIVIER et Madame Claudine FEUTRY, adjointes de direction, pour signer les décisions individuelles liées à la gestion administrative des agents de la Maison départementale de l'enfance, à l'exception de la situation des agents relevant de la catégorie A et des chefs de service, des tableaux d'avancement de grade, des listes d'aptitude, des décisions relevant du pouvoir disciplinaire et des licenciements.

ARTICLE 6 – Délégation de signature est accordée dans le cadre de l'article 2, ci-dessus, et dans la stricte limite de leurs attributions à :

6-1- Service de la protection maternelle et infantile à :

- Madame le Docteur Florence FORTIER-MUZEAU, chef de service
- Madame le Docteur Emilie VERDIER, adjointe au chef de service
- Madame Beatrice DEBOMY, Responsable du pôle administratif et logistique.

6-2- Service départemental de l'aide sociale à l'enfance à :

- Madame Karine POUPEE, chef de service départemental
- Madame Jacqueline HAMELIN, adjointe au chef de service – responsable du pôle administratif
- Madame Marianne DUCLOYER, responsable protection enfance public spécifique

6-2-1- aux Chefs de service territorialisés :

- Madame Dominique PATRON, Cergy / Hautil
- Madame Martine JAKUBEK, Marines / Beaumont
- Madame Isabelle LANDRU, Montmorency / Eaubonne
- Madame Carole COURCIER, Argenteuil / Herblay
- Madame Delphine DAUCH-ROSSIGNOL, Gonesse / Villiers,
- Poste vacant Garges / Sarcelles,

En cas d'absence, les chefs de service territorialisés sont amenés à se remplacer.

6-2-2- aux responsables d'équipes enfance ci-après désignés :

- Monsieur Arnaud GAUBIER Argenteuil
- Poste vacant Cergy
- Madame Elsie BELLINI Hautil
- Madame Anne-Marie CIMAN Beaumont
- Madame Laetitia CALAMARI Sarcelles
- Monsieur Franck BERNARD Gonesse

- Nathalie RIBEIRO-FERNANDES Garges-lès-Gonesse
- Monsieur Emmanuel CHARLES Arnouville / Villiers-le-Bel
- Monsieur Xavier COUROYER Herblay
- Madame Elodie PINEAU Eaubonne
- Madame Mireille COLIN Montmorency

à l'adjointe au responsable de l'équipe enfance, ci-après désignée :

- Poste vacant Beaumont

au référent technique - adjoint au responsable de l'équipe enfance, ci-après désigné :

- Poste vacant Argenteuil

6-2-3- aux coordonnatrices prévention ASE / gestionnaires pour l'intervention des prestations de l'article 222-3 du CASF :

- Madame Peggy VITAL Cergy / Hautil
- Madame Virginie GERVAIS Marines/Beaumont/Eaubonne/Montmorency
- Madame Nadège VALLON Argenteuil / Herblay
- Madame Lisiane CAUCHOIS Garges-lès-Gonesse/Gonesse/Sarcelles/Villiers-le-Bel

En cas d'absence, les coordonnatrices prévention ASE sont amenées à se remplacer.

6-2-4- Cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes à

- Monsieur Laurent FAUQUET, responsable de la cellule
- Madame Frédérique POULAIN, chargée de mission mineurs non accompagnés (MNA), adjointe au responsable de la cellule
- Mesdames Céline PERDEREAU, Elodie DE FREITAS, Marie FEVRIER et Hélène CARPENTIER assistantes de la cellule, à l'effet de signer les documents, lettres types et courriers à destination des usagers dans la stricte limite de leurs attributions

6-3- Service accueils et adoptions à :

- Madame Muriel GUIOT-CHEVALIER, chef de service

6-4- Service départemental d'accueil en famille à :

- Madame Géraldine VINCKE, chef de service,
- Madame Anne de ROCKER, adjointe au chef de service,

En cas d'absence de Mesdames Géraldine VINCKE et Anne de ROCKER, Mesdames Sandrine THEVENET, Dominique BAILLY et Sylvie PETIT du service ressources et performance peuvent être amenées à les remplacer.

- Mesdames Samira BEOUCH, Élisabeth CARVALHO, Véronique CHAFAUX, Muriel HAUCHECORNE et Audrey MATEUS responsables des assistants familiaux, à l'effet de signer les contrats d'accueil des enfants confiés en famille d'accueil.

6-5- Service ressources et performance à :

- Madame Sandrine THEVENET, chef de service
- Madame Dominique BAILLY, adjointe au chef de service
- Madame Sylvie PETIT, responsable du pôle d'appui financier et pilotage

En cas d'absence de Mesdames Sandrine THEVENET, Dominique BAILLY et Sylvie PETIT, Mesdames Géraldine VINCKE et Anne de ROCKER du service départemental d'accueil en famille peuvent être amenées à les remplacer.

6-6- Service des modes d'accueil de la petite enfance à :

- Poste vacant, chef de service
- Madame Rachel GUERIN, adjointe au chef de service, chef du bureau des assistantes maternelles

6-7- Service des actions de santé à :

- Madame Djiba Kane DIALLO, chef de service
- Madame Christine MINEAU, adjointe au chef de service – chef du bureau administratif et financier des actions de santé,

6-8- Maison départementale de l'enfance à :

- Madame Anne-Catherine ENGELHARD, directrice
- Madame Claudine FEUTRY, adjointe de direction
- Madame Véronique METIVIER, adjointe de direction
- Madame Karine POUPEE, chef de service départemental de l'aide sociale à l'enfance
- Madame Jacqueline HAMELIN, adjointe au chef de service de l'aide sociale à l'enfance

6-9- Mise en œuvre de l'ordonnancement des dépenses :

Chaque projet de dépense non prévue dans le cadre d'un marché public, doit faire l'objet d'une analyse de besoins, placée sous la responsabilité du chef de service compétent ou de son adjoint. La dépense envisagée doit ensuite être soumise à Jean-Michel LECOQ, Directeur de l'Enfance, de la Santé et de la Famille ou à Florine COLOMBET, Directrice adjointe. La validation des devis revient à Monsieur Laurent SCHLERET, Directeur général adjoint chargé de la solidarité.

ARTICLE 7 – Délégation de signature est accordée, dans le cadre du fonctionnement des régies d'avances :

7-1- aux responsables d'équipes enfance ci-après désignés :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| ➤ Monsieur Arnaud GAUBIER | Argenteuil |
| ➤ Poste vacant | Cergy |
| ➤ Madame Elsie BELLINI | Hautil |
| ➤ Madame Anne-Marie CIMAN | Beaumont |
| ➤ Madame Laetitia CALAMARI | Sarcelles |
| ➤ Monsieur Franck BERNARD | Gonesse |
| ➤ Nathalie RIBEIRO-FERNANDES | Garges-lès-Gonesse |
| ➤ Monsieur Emmanuel CHARLES | Arnouville / Villiers-le-Bel |
| ➤ Monsieur Xavier COUROYER | Herblay |
| ➤ Madame Elodie PINEAU | Eaubonne |
| ➤ Madame Mireille COLIN | Montmorency |

ARTICLE 8 – Délégation de signature est accordée, dans le cadre des décisions relatives à l'agrément des assistants maternels et familiaux à l'encadrement local du service de PMI sur les territoires d'intervention sociale et médico-sociale :

8-1- aux médecins chefs de service territorialisés :

- | | |
|---|------------------------------|
| ➤ Madame le Docteur Nathalie BARRILLON, | Hautil / Cergy |
| ➤ Madame le Docteur Claire DUFOND, | Beaumont / Marines |
| ➤ Poste vacant | Montmorency / Aubonne |
| ➤ Madame le Docteur Ioana QUINTIN, | Argenteuil / Herblay |
| ➤ Madame le Docteur Béatrice COINTEPAS, | Gonesse / Villiers-le-Bel |
| ➤ Poste vacant | Sarcelles/Garges-lès-Gonesse |

8-2- aux cadres de santé :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| ➤ Madame Christine FLOURIOT, | Hautil |
| ➤ Madame Marie-France LETELLIER, | Cergy |
| ➤ Madame Sabrina DEMORGET, | Marines |
| ➤ Madame Axelle LAZAAR | Beaumont |
| ➤ Madame Marie-Sophie LECLERE | Beaumont / unité de Domont |
| ➤ Madame Tiphaine MIRAMONT, | Montmorency |
| ➤ Madame Véronique LE LEVIER, | Eaubonne |
| ➤ Madame Alicia LAVISIERA, | Eaubonne / unité de Saint Leu |
| ➤ Madame Valérie VANNIER, | Argenteuil |
| ➤ Madame Elodie MAIRET, | Argenteuil |
| ➤ Madame Pascale CRONIER, | Herblay |

- Madame Odile BOUVERET, Gonesse / Villiers-le-Bel
- Madame Sylviane SHILLINGFORD Sarcelles / Garges-lès-Gonesse

8-3- à la coordinatrice du pôle accueil du jeune enfant, au site central :

- Madame Sylvie MASSARD

8-4- sur avis favorable du service de PMI à :

- Poste vacant, chef de service des modes d'accueil de la petite enfance,
- Madame Rachel GUERIN, adjointe au chef de service des modes d'accueil de la petite enfance.

pour signer :

- les accords d'agrément (1^{ère} demande, renouvellement),
- les classements sans suite,
- les accords pour modifications d'agrément (changement de capacité d'accueil, de domicile, cessations d'activité temporaires ou définitives etc.),
- les accords pour dérogations.

Resteront réservés à la signature des cadres de la Direction centrale :

- les décisions de refus (1^{ère} demande, extension ou modification ou dérogation d'agrément),
- les suspensions temporaires avant saisine de la Commission consultative paritaire départementale (CCPD),
- les avertissements,
- les retraits d'agrément pour non suivi de la formation obligatoire (non soumis à une saisine de la CCPD).

Resteront réservés à la signature de Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental, Monsieur Jacques SAVARIA, Directeur général des services par intérim ou Monsieur Laurent SCHLERET, Directeur général adjoint chargé de la solidarité, les décisions faisant suite à une saisine de la CCPD : non renouvellement, retrait, maintien ou restriction de l'agrément.

ARTICLE 9 – En matière de marchés publics :

S'agissant de la procédure de passation des marchés :

Délégation est accordée dans la limite de leurs attributions à Monsieur Jean-Michel LECOQ, Directeur de l'enfance, de la santé et de la famille et à Madame Florine COLOMBET, Directrice adjointe de l'enfance, de la santé et de la famille, afin de signer tout document ou tout acte relatif à la mise en œuvre des mesures de publicité et de mise en concurrence des marchés relevant de la direction d'un montant inférieur à 90 000€ HT (exception faite de la signature des marchés).

Au-delà du seuil de 90 000€ HT, les actes de passation, de mise en concurrence et les actes relevant du Pouvoir Adjudicateur, sont pris en charge par la Direction de l'achat public et des ressources (DAPR) conformément à l'arrêté de délégation de signature en vigueur pour cette direction.

S'agissant de la signature des marchés ou de leurs avenants :

Délégation est accordée, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des seuils ci-après, aux personnes ci-dessous désignées :

SEUILS en euros HT	peut signer les marchés et les avenants	vise la certification du service fait
0 € < < 40 000 € HT	Jean-Michel LECOQ Florine COLOMBET	Jean-Michel LECOQ, Florine COLOMBET, Isabelle LANDRU, Martine JAKUBEK, Jacqueline HAMELIN, Laurent FAUQUET, Frédérique POULAIN, Carole COURCIER, Karine POUPEE, Marianne DUCLOYER, Sandrine THEVENET, Delphine DAUCH-ROSSIGNOL, Muriel GUIOT-CHEVALIER, Dominique PATRON, Dominique BAILLY, Florence FORTIER-MUZEAU, Béatrice DEBOMY, Rachel GUERIN, Géraldine VINCKE, Anne DE ROCKER, Catherine LEJAY, Anne-Catherine ENGELHARD, Véronique METIVIER, Claudine FEUTRY, Djiba Kane DIALLO, Christine MINEAU, Emilie VERDIER, Sylvie PETIT
40 000 € HT < < 90 000 € HT	Laurent SCHLERET	Jean-Michel LECOQ, Florine COLOMBET, Karine POUPEE, Jacqueline HAMELIN, Muriel GUIOT-CHEVALIER, Sandrine THEVENET, Dominique BAILLY, Florence FORTIER-MUZEAU, Rachel GUERIN, Géraldine VINCKE, Anne DE ROCKER, Catherine LEJAY, Anne-Catherine ENGELHARD, Véronique METIVIER, Claudine FEUTRY, Djiba Kane DIALLO, Christine MINEAU, Emilie VERDIER
90 000 € HT < < 214 000 € HT	Jacques SAVARIA	Jean-Michel LECOQ, Florine COLOMBET, Jacqueline HAMELIN, Karine POUPEE, Muriel GUIOT-CHEVALIER, Sandrine THEVENET, Dominique BAILLY, Florence FORTIER-MUZEAU, Rachel GUERIN, Géraldine VINCKE, Anne DE ROCKER, Catherine LEJAY, Anne-Catherine ENGELHARD, Véronique METIVIER, Claudine FEUTRY, Djiba Kane DIALLO, Christine MINEAU, Emilie VERDIER
+ 214 000 € HT	Le Représentant du pouvoir adjudicateur	Jean-Michel LECOQ, Florine COLOMBET, Jacqueline HAMELIN, Karine POUPEE, Sylvie BLAISON, Muriel GUIOT-CHEVALIER, Sandrine THEVENET, Dominique BAILLY, Florence FORTIER-MUZEAU, Rachel GUERIN, Géraldine VINCKE, Anne DE ROCKER, Catherine LEJAY, Anne-Catherine ENGELHARD, Véronique METIVIER, Claudine FEUTRY, Djiba Kane DIALLO, Christine MINEAU, Emilie VERDIER

Le seuil de 214 000 € HT résulte d'une disposition réglementaire ayant vocation à être réactualisée périodiquement. Il est donc entendu que ledit seuil sera automatiquement mis à jour dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires.

S'agissant de l'exécution des marchés :

Délégation est donnée afin de signer tout document ou tout acte relatif à l'exécution de tous les marchés relevant des attributions de la direction ou de la mission dans la limite des seuils ci-après et dès lors que ledit acte ou document ne modifie aucune clause du marché auquel il se rapporte.

SEUILS en euros HT	PERSONNES DÉLEGATAIRES POUR LES ACTES D'EXECUTION DES MARCHÉS
0 € HT < < 40 000 € HT	Jean-Michel LECOQ, Florine COLOMBET Karine POUPEE, Jackie HAMELIN, Muriel GUIOT-CHEVALIER Dominique BAILLY, Anne de ROCKER, Florence FORTIER-MUZEAU, Béatrice DEBOMY Djiba Kane DIALLO, Sylvie PETIT Rachel GUERIN Christine MINEAU, Catherine LEJAY, Sandrine THEVENET, Véronique METIVIER, Anne- Catherine ENGELHARD Géraldine VINCKE, Emilie VERDIER
40 000 € HT < < 90 000 € HT	Jean-Michel LECOQ, Florine COLOMBET Florence FORTIER-MUZEAU, Djiba Kane DIALLO, Sandrine THEVENET, Géraldine VINCKE, Karine POUPEE, Muriel GUIOT-CHEVALIER
> 90 000 € HT	Jean-Michel LECOQ Florine COLOMBET

ARTICLE 10 - L'arrêté n° 21-11 du 04 mars 2021 est abrogé.

ARTICLE 11 – Le Directeur général des services par intérim, le Directeur de l'enfance, de la santé et de la famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.



Fait à Cergy-Pontoise, le 25 JUN 2021


Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Conseil départemental



LA PRESIDENTE

DOMS- ENF

ARRETE n°2021-289
FIXANT LE BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2021
FRATERNITE ST JEAN - JUVENTU – LABBEVILLE
Annule et remplace l'arrêté n°2021-271

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code civil concernant l'assistance éducative et notamment les articles 375 à 375-9 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment le livre III relatif aux établissements ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale adopté par l'Assemblée départementale en séance du 29 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°0-01 en date du 20 octobre 2017, confiant la présidence du Conseil départemental du Val d'Oise à Madame Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu l'arrêté DRH n°21-03 en date du 13 janvier 2021, donnant délégation de signature à Monsieur Laurent SCHLERET, Directeur général adjoint chargé de la solidarité ;

Vu la délibération n°3-01 du Conseil départemental du Val d'Oise en date du 15 janvier 2021 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la proposition budgétaire présentée par l'établissement et les pièces justificatives annexées ;

Considérant la proposition de la Direction de l'Offre Médico-Sociale ;

Considérant l'absence d'observations de l'établissement dans le délai de huit jours après réception du rapport ;

ARRETE

Article 1 : Le budget prévisionnel de l'exercice 2021 de la structure : FRATERNITE ST JEAN - JUVENTU », située : route de Vallangoujard - 95690 LABBEVILLE, gestionnaire : Fraternité Saint-Jean, est autorisé comme suit :

BP 2021 RETENU	
Charges GROUPE I afférentes à l'exploitation courante	161 365 €
Charges GROUPE II afférentes au personnel	171 938 €
Charges GROUPE III afférentes à la structure	61 458 €
TOTAL CHARGES BRUTES	394 761 €
Total recettes en atténuation	0 €
TOTAL CHARGES NETTES	394 761 €
Reprise de résultat	0 €
Montant rejeté ou réintégré sur exercice(s) antérieur(s)	0 €
DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT	394 761 €

En application de l'article R 314-37 du CASF, le budget exécutoire devra être transmis aux autorités de tarification.

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2021, la tarification des prestations de la structure d'hébergement FRATERNITE ST JEAN - JUVENTU est fixée comme suit à compter du 01/06/2021 :

MNA accès à l'autonomie 73,81 €

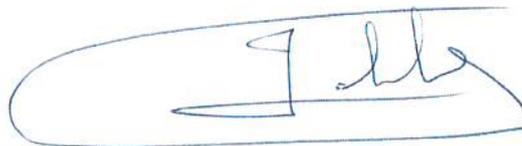
Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Conseil d'Etat : 1 place du Palais Royal - 75100 PARIS CEDEX 01, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié.

Article 4 : Le Directeur général des services du Conseil départemental, le Payeur départemental, le Directeur de l'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental du Val d'Oise.

Fait à Cergy, le 30 JUIN 2021

P/La Présidente du Conseil départemental et
par délégation,

POUR AMPLIATION Laurent SCHLERET
Directeur général adjoint chargé de la solidarité





ARRETE N° 2021-290

Portant création d'un centre parental par la Fondation La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance, à Garges les Gonesse

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 312-1 et suivants ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 313-1 à 313-6 ;

VU L'arrêté du 1er avril 2021 baissant la capacité du Service Spécialisé d'Accueil en Famille (SSAF), sis 1, rue des Ecoles, 95 320 Saint Ouen l'Aumône, géré par la Fondation La Vie Au Grand Air (VAGA) Priorité Enfance, 2, rue Rouget de l'Isle, 92 130 Issy Les Moulineaux, de 24 places pour une transformation en 12 places de centre parental ;

CONSIDERANT que la création de places de centre parental correspond à un besoin constaté sur le Département ;

SUR la proposition de la Direction de l'offre médico-sociale ;

ARRETE

ARTICLE 1 : la Fondation La Vie Au Grand Air est autorisée à ouvrir un centre parental de 12 places pour l'accueil de couples en attente d'une naissance ou avec un enfant de moins de 3 ans. La localisation reste à déterminer, les locaux feront l'objet d'une visite de conformité avant l'ouverture du centre parental.

ARTICLE 2 : l'autorisation est délivrée pour une période de 15 ans.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs du Département du Val d'Oise.

Fait à Cergy, le 08 JUL. 2021

La Présidente du Conseil départemental
Marie-Christine CAVECCHI

*Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du Département.
L'intégralité des délibérations du Conseil départemental et
de la Commission Permanente
peut être consultée
à l'Accueil principal du Conseil départemental
Bâtiment A*

2 AVENUE DU Parc

CS 20201

95032 CERGY PONTOISE CEDEX

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX DEPOSES
AU BUREAU DU COURRIER DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services du Département

JACQUES SAVARIA par intérim

IMPRIMERIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE